

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-7-8-18

Séance du lundi 20 octobre 2025

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS INTERRELIGIEUX DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WOLF Etienne

EXCUSES AVEC PROCURATION:

BELTZUNG Maxime donne procuration à HECTOR-BUTZ Isabelle
COUCHOT Alain donne procuration à BEHA Nicole
FUCHS Bruno donne procuration à JANDER Nicolas
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
ISSELE Christelle donne procuration à LORENTZ Michel
JENN Fatima donne procuration à MUNCK Marc
KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
RAPP Catherine donne procuration à BOHN Patricia
SENE Marc donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENENBAUM Anne
VOGT Victor donne procuration à ERBS André
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à WOLF Etienne

ABSENTS :

HAGENBACH Vincent, JEANPERT Chantal, MULLER-BRONN Laurence, SCHILDKNECHT Jean-Luc, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences partagées entre les communes, les départements et les régions, notamment en matière de culture et d'éducation populaire,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-3-6-3 du 19 juin 2023 relative au fonds de soutien aux initiatives de dialogue interreligieux,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2025-2-8-2 du 14 mars 2025 relative au budget primitif 2025 : politique de l'administration générale,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis des commissions Centre Alsace et équité territoriale, Région de Colmar et Agglomération de Mulhouse, des 6 et 8 octobre 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue au titre du Fonds de soutien aux initiatives de dialogue interreligieux :
 - une subvention de fonctionnement de 800 € à la Ville de Colmar pour la création du Calendrier interreligieux de Colmar 2026 ;
 - une subvention de fonctionnement de 250 € à l'association pour la conservation du patrimoine religieux en Alsace pour l'organisation d'une exposition intitulée « Trois cultes et une République : le Droit local et les religions en Alsace » ;
 - une subvention de fonctionnement de 300 € à l'association ABC-CLIMONT pour l'organisation de l'école d'été 2025 ;
 - une subvention de fonctionnement de 175 € à la Commune de Rixheim pour la réalisation d'un panneau intitulé « *Viv(r)e la Fraternité* » permettant notamment de comprendre les symboles de chaque culte.

- De préciser que, par dérogation au règlement budgétaire et financier de la collectivité, les subventions de fonctionnement feront l'objet d'un versement unique dès l'entrée en vigueur de la délibération attributive.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P261</i>	<i>O003</i>	P261E02	<i>T08</i>	(1234) 65-65748-311	550 €
<i>P261</i>	<i>O003</i>	P261E02	<i>T08</i>	(1233) 65-657348-311	975 €
<i>TOTAL</i>					1 525 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

1 non-participation au vote

Eric STRAUMANN, Maire de la Commune de Colmar